

Détention de cailles en volières



Volière avec son aire d'alimentation, son aire à gratter, ses abreuvoirs et ses pondoirs.

Les cailles sont par nature des animaux vivant au sol et dans les sous-bois. Si on leur offre un environnement adapté à leurs besoins spécifiques et si on s'occupe quotidiennement d'elles, elles deviennent calmes et moins farouches.

«Les cailles sont des animaux sauvages», déclare Roger Bolt du service technique Production animale du Strickhof, à Lindau. Quiconque souhaite détenir des cailles doit donc être en possession d'une autorisation adaptée. Maréchal-ferrier et forgeron pour véhicules, Urs Meili détient des cailles depuis 2006 à Rikon, dans la vallée de la Töss. Il a suivi un cours de six jours au Strickhof (cf. page 5) pour décrocher cette autorisation.

«Habituer les cailles à l'être humain dès leur jeune âge»

Dans les lieux où il les détient, on pourrait toutefois quasiment oublier que les cailles sont des oiseaux sauvages. Elles se montrent en effet peu farouches et ne s'envolent pas quand Urs Meili ouvre une volière. Il peut même les prendre dans sa main. Le visiteur ne les effarouche pas non plus et

Les cailles n'ont pas peur de leur gardien.



elles viennent picorer sur sa main. Mais ce n'est pas toujours le cas. «On constate de grandes variations chez les cailles, suivant leur origine», explique le détenteur. Ce sont en fait des animaux sauvages pas vraiment «domestiqués». Mais l'origine n'est pas seule à jouer un rôle, la détention entre également en jeu. «Il faut habituer les cailles à l'homme dès leur jeune âge», poursuit Urs Meili. Il achète des animaux âgés de six à sept semaines et s'en occupe quotidiennement, les nourrit, collecte leurs œufs et veille à la propreté des volières.

La caille vit au sol et dans les sous-bois

Les cailles séjournent dans plusieurs volières d'environ 1 m 20 de haut dans l'ancienne étable d'Urs Meili. Les volières sont surélevées pour améliorer leur accessibilité. Dans la nature, la caille est un oiseau migrateur parcourant des centaines de kilomètres au printemps et en automne. Pour les cailles d'élevage détenues par l'être humain, le vol ne semble en revanche plus être un besoin. La caille domestiquée est la caille du Japon (*Coturnix japonica*). En revanche, la domestication de la caille européenne proprement dite (*Coturnix coturnix*) n'a pas réussi jusqu'ici.

«La caille est un oiseau vivant au sol et dans les sous-bois», affirme Roger Bolt. Elle n'apprécie pas un lieu de détention très clair ni le rayonnement direct du soleil. Par ailleurs, elle cherche à se protéger de ce qui vient d'en haut car, dans la nature, ce sont avant tout les oiseaux de proie qui la menacent. Pour cette raison, les volières sont plutôt «sombres». Chaque volière est subdivisée en trois compartiments: une aire d'alimentation avec des auges et des abreuvoirs sur sol grillagé, une aire à gratter recouverte de balle d'épeautre et des pondoirs également recouverts de litière. La directive 800.111.15 (2) de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) précise qu'un groupe de six cailles doit disposer d'un espace d'au moins 5000 cm². Pour chaque animal supplémentaire, il faut 450 cm² de plus au moins. La part grillagée du sol ne doit pas excéder 50 % et l'enclos doit avoir une hauteur de 40 cm au moins.

Chez Urs Meili, 110 cailles trouvent place dans une volière. Alors que les poules pondent leurs œufs presque exclusivement dans des nids assombrés, les cailles choisissent aussi d'autres lieux de ponte. «La plupart des œufs sont pondus dans la balle de céréales», précise Meili. Il a placé l'aire recouverte de balle au centre de la volière où se trouvent également les accès. Il peut ainsi aisément prendre les œufs dans la balle d'épeautre.



Les volières sont surélevées.



Auges et abreuvoirs sur sol grillagé.



Bain de sable et repos dans la balle de céréales.

«L'hygiène joue un rôle majeur»

Les cailles séjournent dans la balle d'épeautre pour pondre leurs œufs, se reposer et gratter. C'est une aire polyvalente très convoitée. Les animaux se tiennent volontiers sous les lampes chauffantes suspendues au-dessus de la litière. Le détenteur les a placées là surtout pour que la balle de céréales reste sèche. Pour neutraliser l'ammoniac, la litière est mélangée à de la poudre de roche. Alors que dans la zone grillagée, les déjections tombent sur une bâche, elles restent dans la litière dans l'aire à balles de céréales. Le détenteur ôte donc régulièrement ces dernières pour éviter que les œufs ne prennent une mauvaise odeur. Il se sert d'un aspirateur pour cette opération puis répand une litière fraîche. Il faut presque 50 kg de litière par enclos et mois. «L'hygiène joue un rôle majeur», affirme Meili. Il importe particulièrement que tout soit sec. Urs Meili doit quotidiennement enlever la balle que les animaux projettent dans les abreuvoirs en grattant. Il place les aliments dans des contenants ronds et des auges en long.



Un aspirateur muni d'un filtre sert au nettoyage.

Les volières doivent être aisément accessibles

Les dimensions intérieures des volières sont les suivantes: 3 m 40 de long, 1 m 40 de large et 1 m 20 de haut. Les perchoirs sont inutiles vu que les cailles vivent au sol et ne se perchent pas. Le sol grillagé sur lequel les animaux se tiennent ne doit pas être trop surélevé par rapport à la planche à déjections selon Meili. Oiseaux vivant au sol, les cailles auraient sinon régulièrement le «vertige». L'ordonnance sur la protection des animaux prescrit aussi des possibilités de retrait. Les pondoirs offrent de telles cachettes. Ils sont aussi accessibles de l'extérieur par des ouvertures pouvant être refermées, pratiquées dans la paroi.



Balle de céréales: quel bien-être pour les cailles!



Les volières sont de construction simple.

Les cailles sont sensibles

«Le détenteur de cailles doit faire preuve d'engagement et leur consacrer du temps», lance Meili. Quand on commet une erreur, la performance de ponte des animaux diminue rapidement et il faut du temps pour la faire remonter. Meili contrôle la performance de ponte de ses cailles en comptant les œufs à intervalles réguliers et en consignait les nombres. Il doit toujours y avoir suffisamment d'aliments et d'eau fraîche et le climat d'étable doit aussi être adapté. Les températures entre 10° C et 20° C permettent aux cailles d'éprouver un bien-être optimal. Les courants d'air sont à éviter. Il convient de bien observer les animaux, et de voir par exemple s'ils évitent certains endroits de la volière. Meili parle d'expérience quand il affirme: «Nous voyons beaucoup de choses en effectuant nos travaux manuels quotidiens».

Il n'offre pas d'aire d'exercice à ses cailles car, selon lui, un tel dispositif compliquerait la collecte des œufs. Mais un bon climat d'étable est d'autant plus important.

L'agriculteur voit dans la détention de cailles une chance pour la production indigène d'œufs de cailles. Car, à l'étranger, les cailles sont essentiellement détenues dans des cages. Le sol y est le plus souvent uniquement grillagé; il n'y a pas de balles de céréales ni de litière, pas plus que de possibilités de retrait. Quiconque s'occupe de cailles doit le faire par conviction car la détention de ces gallinacés n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air à première vue. Éprouver du plaisir au contact des animaux et disposer de débouchés pour les œufs sont des conditions d'une détention de cailles réussie.

Des spécialités pour le magasin de la ferme

Les œufs de cailles servent souvent à décorer des plats. La demande n'est pas toujours constante. Pour cette raison, Maja Meili transforme les œufs en spécialités de plus longue conservation comme des «nouilles maison aux œufs de cailles», des meringues de Zell et des cantucci de Zell, qu'elle propose dans le magasin de sa ferme.



Même si les cailles sont des oiseaux sauvages, elles peuvent devenir confiantes.



Chaque œuf présente un motif différent.



Le magasin de la ferme des Meili.

Verein Schweizer Wachteln (Association Cailles Suisse)

En 2013, les détenteurs de cailles de notre pays ont fondé le Verein Schweizer Wachteln (traduction officielle: «Association Cailles Suisse»). Pour Thomas Gehriger, président de cette association, le but premier de celle-ci est d'encourager la détention de cailles.

Bases légales de la détention de cailles en Suisse

cf. site web de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV):
www.osav.admin.ch > Thèmes > Protection des animaux > Détention des animaux > Autres animaux > Cailles ainsi que la Directive 800.111.15 (2)

Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle visée à l'art. 197 de l'ordonnance sur la protection des animaux

Quiconque entend détenir des cailles à des fins professionnelles doit posséder une autorisation. Elle n'est délivrée qu'aux détenteurs pouvant attester notamment des connaissances spécialisées requises.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) exige à cet effet une formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle (FSIP) de 40 heures et un stage supplémentaire pratique de trois mois. Le cours de détention des cailles dispensé par le Strickhof est reconnu par l'OSAV. Pour s'inscrire: www.strickhof.ch

Bibliographie

Wachteln. Friedel Bernhardt, Armin Kühne. 2^e édition 2011. 127 pages, 79 photos couleurs, ISBN 978-3-8001-7621-2. CHF 19,90 (en allemand)

Adresse de l'exploitation

Maja et Urs Meili, meili-hof, Neschwilerstr. 42, 8486 Rikon im Tösstal, tél. 052 383 28 38

Verein Schweizer Wachteln (Association Cailles Suisse)

Thomas Gehriger, président, Seeburgstrasse 4, 9404 Rorschacherberg
www.schweizer-wachteln.com (site en construction)

Auteur et photos:

Michael Götz, Dr ing. agr., M. Götz journaliste agricole Sàrl, Säntisstrasse 2a, 9034 Eggersriet SG, tél./fax 071 877 22 29, migoetz@paus.ch, www.agrarjournalist.ch

Editeur:

Protection Suisse des Animaux (PSA), Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, sts@tierschutz.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille informative ainsi que d'autres feuilles sont disponibles pour le téléchargement sous: www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_rente